Docusign Envelope ID: 6959F8A0-5FE8-4105-A391-18F882F6DA64

CONNECT & GO EUROPE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 7, rue Roland Martin – 945000 Champigny-sur-Marne
841 308 414 R.C.S. Créteil
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
CONSTATEES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2025

L'an deux-mil vingt-cinq,
Le vingt-trois décembre,

La soussignée,

10296589 Canada Inc. (anciennement dénommée Technologies Connect & Go Inc.), société de droit canadien, dont le siège social est sis 605-5800 rue Saint Denis – H2S3L5 Montréal au Canada, enregistré sous le numéro NEQ 1172857782,

propriétaire de l'intégralité des 1.000 actions composant le capital de la Société et agissant en qualité de seule associée de la Société (l' « **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés de la Société,

a **adopté**, conformément aux modalités prévues au sein des statuts en vigueur de la Société, les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de la dénomination sociale de la Société,
- Modification corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION
Changement de la dénomination sociale de la Société

L'Associé Unique,

décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société « CONNECT & GO EUROPE » et d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour :

« **10296589** »

Docusign Envelope ID: 6959F8A0-5FE8-4105-A391-18F882F6DA64

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts de la Société

L'Associé Unique,

décide de modifier corrélativement l'article 2 du Titre I Forme – Dénomination – Objet – Siège – Durée des statuts de la Société, désormais rédigé comme suit :

« ***2 – Dénomination***

La dénomination de la Société est :

10296589

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots «Société par actions simplifiée» ou des initiales «S.A.S.» et de l'énonciation du montant du capital social. »

TROISIEME DECISION

Pouvoir en vue des formalités

L'Associé Unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

De convention expresse valant convention sur la preuve, la soussignée convient de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), la soussignée s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès- verbal par le service DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

La soussignée désigne Montreal *comme lieu de signature et le* 24 décembre 2025 *comme date de signature du présent acte.*

10296589 Canada Inc. *Représentée par Monsieur Dominic Gagnon*	Signé par : Dominic Gagnon 63703DC25F6A48A...